

**7e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mercredi 27 septembre 2023, à 19 h 15,
au Collège des Compagnons
Salle Le Carrefour (A-112)
3643, avenue des Compagnons**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me}	Valérie Poirier	Présidente
M ^{me}	Suzanne Roy	Secrétaire
Mme	Andréa Giguère	Trésorière
M.	Louis Champoux	Vice-président
Mme	Diana Polovei	Administratrice
M.	Daniel Laporte	Administrateur
M.	Jean-Luc Lavoie	Administrateur
M	Jacques Pelchat	Administrateur
M.	Réal Jean	Administrateur
M.	Alexandre Perras	Administrateur
Mme	Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me}	Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me}	Sandrine Garceau	Secrétaire de soutien

Neuf citoyen.ne.s sont présent.e.s

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Valérie Poirier ouvre la réunion à 19 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. DÉSIGNATION D'UN.E PRÉSIDENT.E D'ASSEMBLÉE

M^{me} Valérie Poirier suggère de nommer un.e président.e d'assemblée.

M. Champoux suggère de supprimer ce point. Il est pertinent de l'inscrire en l'absence de la présidence et de la vice-présidence.

Résolution non requise

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Valérie Poirier fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent être apportées.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 15
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 17
4. Cooptation d'un membre	19 h 24
5. Attribution du prix « Voisin remarquable »	19 h 20
6. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 28 juin	19 h 25
7. Période d'information de la conseillère municipale du quartier	19 h 35
8. 1 ^{ère} période de questions et commentaires du public	19 h 50
9. Suivi des dossiers en cours	20 h 05
• Animation de la rue du Campanile	
• Suivi du plan d'action	
• Sécurité et traverses piétonnes et présentation STMI (<i>résolution</i>)	
• Mesures pour sécuriser l'avenue des Compagnons (<i>suivi</i>)	
• Formation sur l'éthique par le Service des affaires juridiques (<i>résolution</i>)	
• Suivis des résolutions (Réal Jean)	
10. Nouveaux dossiers	20 h 25
• Demande de financement – programme de mobilisation en sécurité routière (<i>résolution</i>)	
• Participation à la Table de concertation Vélo des conseils de quartiers de la Ville de Québec (<i>résolution</i>)	
• Demande de citoyens pour le traçage d'une traverse piétonne sécurisée sur le chemin Sainte-Foy en face de l'allée Promenade du Campanile (<i>résolution</i>)	
• Demande à la ville de remettre à neuf les trottoirs reliant le chemin McCartney à l'artère du Campanile (<i>résolution</i>)	
• àVélo (Valérie Poirier)	
11. 2 ^e période de questions et commentaires du public	20 h 40

12. Affaires internes 20 h 50
- Trésorerie
 - Secrétariat
 - Correspondance
 - *Boisé des Compagnons (Suzanne Roy)*
13. Divers 21 h 00
- Agrile du frêne : un nouveau plan d'action pour atténuer les impacts de l'épidémie
 - Séance d'information-échange (M. Louis Champoux)
 - Aménagement d'espaces publics dans les quartiers (M. Louis Champoux)
14. Levée de l'assemblée 21 h 10

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-53

Sur proposition de M. Pelchat, appuyée par Mme Poirier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4. COOPTATION D'UN MEMBRE

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-54

M. Marc Laporte a déposé sa candidature et reçu les appuis requis.

Il a travaillé à l'international pour des organisations non gouvernementales pendant une quarantaine d'années. Il habite la ville de Québec depuis environ 20 ans. Il s'est engagé auprès de plusieurs OBNL. M. Marc Laporte a été directeur de la Fondation Dufresne et Gauthier de 2005 à 2010. Il habite le secteur du Campanile depuis 4 ans et souhaite s'impliquer davantage dans le quartier.

Sur proposition de M. Jean-Luc Lavoie, dûment appuyée par M. Daniel Laporte, il est résolu d'accueillir M. Marc Laporte à titre de membre coopté.

Adoptée à l'unanimité.

5. ATTRIBUTION DU PRIX « VOISIN REMARQUABLE »

Les administrateurs et administratrices souhaitent renouer avec la remise annuelle du Prix du voisin remarquable.

Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Ste-Foy souhaite, cette année, reconnaître la contribution remarquable et exemplaire des citoyens fondateurs du mouvement citoyen "Les Amis du boisé Neilson", Mme Denise Leahy et M. Daniel Desroches. Il souligne leur engagement, celui des nombreux bénévoles, et celui des différents partenaires à la préservation du boisé.

La présidente remet un certificat à Mme Leahy et M. Desroches.

M. Desroches remercie le Conseil de quartier de la Pointe-de-Ste-Foy pour cette reconnaissance.

Mme Corriveau tient à remercier M. Desroches et Mme Leahy et les félicite pour le prix mérité. Elle souligne la bonne collaboration entre le conseil d'arrondissement et les Amis du boisé Neilson.

6. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 JUIN

M^{me} Valérie Poirier demande aux personnes présentes si le procès-verbal nécessite l'éclaircissement de certains points.

Mme Gaudreau demande une correction à la page 8 ; nous aurions dû lire : il est préférable que l'ordre du jour soit envoyé 8 jours à l'avance.

Affaires en découlant

Mme Gaudreau confirme que la salle "le Carrefour" du Collège des Compagnons a pu être réservée pour les prochaines rencontres.

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-55

Sur proposition de Mme Roy, appuyée par M. Pelchat, il est convenu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 28 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Corriveau souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Elle rappelle qu'il y a plusieurs travaux dans les rues de la Pointe-de-Ste-Foy ; le chantier prévu initialement le 25 septembre 2023 à la hauteur de la rue Louis-Francoeur et du chemin Saint-Louis est reporté. Ce chantier a pour but de sécuriser le secteur. Le chantier devrait être d'une durée de cinq semaines, Une voie sur deux sera conservée durant les travaux.

À la suite d'une demande formulée par Mme Poirier en juin dernier concernant la visite de la cuisine collective du Centre communautaire situé sur la rue Valentin, Mme Corriveau mentionne que le responsable de chantier ne l'autorise pas cet automne pour des raisons de sécurité. Cependant, une visite des jardins est possible. Toutefois, les récoltes ont été faites à présent.

Concernant la limite de vitesse réduite à 30 km/h sur l'avenue des Compagnons, une demande de service a été effectuée. On rappelle qu'une école secondaire est située dans le secteur ; l'analyse est en cours au Centre de services scolaires. Plusieurs demandes à cet effet ont été reçues. Une surveillance accrue est actuellement exercée sur l'avenue des Compagnons.

La phase 2 (secteur est) de la plage Jacques-Cartier est en voie d'obtention du certificat de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Par la suite un appel d'offres devrait être lancé en octobre 2023. Les travaux s'effectueront de décembre 2023 à juin 2024 ; l'accès au parc restera ouvert pour le public durant cette période.

Il y aura le samedi 30 septembre 2023 de 10 h à 16 h la visite de l'Écocentre mobile au Collège des Compagnons.

Mme Corriveau effectue un suivi concernant le traçage d'une traverse piétonne sécurisée située sur le chemin Sainte-Foy. Elle rappelle que la demande a déjà été reçue en 2017 au conseil d'arrondissement de la Pointe-de-Ste-Foy en provenance de citoyens souhaitant voir sécuriser l'endroit qui est entouré entre autres d'écoles. Depuis 2017, aucune modification n'a été apportée. Une analyse a été effectuée ; une traverse piétonne dans le secteur est malheureusement impossible en raison des critères de sécurité routière qui ne sont pas respectés (feux de circulation présents sur l'avenue Laudance et la rue Alain). Il avait été proposé de déplacer le corridor scolaire situé sur l'avenue McCartney (avec installation d'un feu de circulation) vers la rue Alain afin que les élèves puissent traverser de façon sécuritaire avec un brigadier. Une rencontre a eu lieu avec la direction de l'école du Campanile (anciennement appelée des Cœurs-Vaillants) en mars 2018 et le feu de circulation a été installé en 2019. Par la suite, il y a eu l'ajout du 30 km/h. Les citoyens concernés ont été rencontrés.

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen a demandé le 13 décembre 2022 l'ajout d'une traverse piétonne près de l'immeuble de condos, l'Aromate, sur le chemin Ste-Foy. Les normes du ministère du Transport empêcheraient la réalisation du projet. Monsieur réitère sa demande de sécuriser le secteur du chemin Sainte-Foy et de la traversée vers le Campanile. Beaucoup de citoyens circulent quotidiennement dans le secteur. Le 311 a été avisé concernant de récents événements qui auraient pu causer d'éventuels accidents.

M. Pelchat répond qu'il n'y a pas de règlement formel obligeant de rendre un secteur sécuritaire et également de réduire la vitesse. Le site Web de la Ville de Québec indique que la vitesse permise dans le secteur est de 30 km/h ; il y a donc contradiction dans l'application de la mesure.

M. Champoux ajoute qu'une démarche de concertation de tous les conseils de quartier est en cours afin de présenter un front uni sur le sujet de la sécurité aux autorités municipales.

Une citoyenne mentionne que deux événements auront lieu prochainement à Place des Quatre-Bourgeois. Le 28 septembre 2023 dès 19 h, les citoyens sont invités à l'Espace citoyens pour y rencontrer les candidats à l'élection partielle dans Jean-Talon. Le 19 octobre 2023 de 13 h à 19 h, un salon communautaire aura lieu à Place des 4-Bourgeois ; les organismes sont invités à y prendre part. M. Pelchat suggère d'afficher l'information sur le site Web du Conseil de quartier de la Pointe-de-Ste-Foy.

Un citoyen s'interroge concernant une intersection du futur tramway, située dans le quartier voisin. M. Renaud soulève que l'avenue menant directement à Place des Quatre-Bourgeois sera obstruée ; il faudra dorénavant effectuer un détour par l'avenue Duchesneau, il n'y aura donc plus d'accès direct.

Des assemblées d'information sur le sujet sont prévues cet automne par le bureau du projet de Tramway. Monsieur souhaite que le conseil de quartier puisse faire connaître aux citoyens de la Pointe-de-Ste-Foy la tenue de ces assemblées d'information.

Deux citoyennes présentent un projet qui a pour but de protéger le boisé Chaudière situé dans le quartier de Cap-Rouge, à proximité du boulevard de la Chaudière, du boulevard du Versant-Nord, de l'autoroute Duplessis et l'avenue Legendre.

Une page Facebook a été créée : Les Amis des Forêts Chaudière. L'initiative a pour but d'éviter la détérioration du secteur et la préservation des espaces naturels. Une lettre a été déposée au conseil de ville la semaine dernière ; le tout a été très bien reçu par l'administration du maire Marchand. L'invitation est faite aux gens qui désirent appuyer le mouvement de visiter la page Facebook afin d'y suivre les différentes démarches et activités y étant reliées.

9. SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

9.1 Suivi des dossiers

M. Réal Jean a conçu un document intitulé **Points de suivi** qui recense les dossiers pour lesquels les membres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy se sont engagés. Ce document sera distribué aux membres en même temps que l'ordre du jour afin d'aider le conseil à faire le suivi des activités.

9.2 Suivi des résolutions

Mme Suzanne Roy a conçu un document qui recense les résolutions des précédentes réunions du conseil de quartier et en assure la mise à jour. Il sera également distribué avec l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de quartier.

Survol de l'état d'avancement des différents suivis.

- Gestion de la page Facebook : M. Jean demande à Mme Giguère qu'une formation soit donnée aux membres du conseil sur l'administration de la page. Présentement, Mme Poirier, M. Pelchat ainsi que Mme Giguère administrent la page Facebook. Mme Giguère organisera en ce sens une formation à la fin octobre 2023 et enverra l'invitation aux membres du conseil par courriel.
- Plan d'action : Le point est traité à 9,3.
- Mobilité sécurité routière : Concernant l'étude sécurité piétons (traverse piétonne et zones de 30 km/h.), M. Daniel Laporte avait déjà manifesté son intérêt dans le passé. M. Perras manifeste également son intérêt. Une réponse de la Ville de Québec est attendue d'ici le 29 septembre 2023 ; M. Jean demande donc à Mme Gaudreau de diffuser rapidement aux membres du quartier la réponse obtenue.
- Projet de subvention de 3000 \$ pour développer des projets entourant la sécurité routière : Ce point est traité à 9.4.
- Bibliothèque au Campanile : Suite au départ de M.Laurin, il n'y a plus de responsable de dossier. M. Lavoie accepte de prendre ce mandat en collaboration avec M. Perras et Mme Polovei.
- Une réponse de la ville a déjà été obtenue, les prochains projets sont en cours d'analyse ; des nouvelles seront transmises d'ici la fin de l'année 2023.
- Visite du site communautaire : Une réponse négative a été obtenue de la conseillère précédemment.
- Stimuler les candidatures : Dossier réglé ; M. Perras, Mme Polovei et M. Marc Laporte sont maintenant des administrateurs du conseil de quartier.
- Création d'une petite caisse : Une résolution est requise pour créer une petite caisse dans le but d'éviter des résolutions sur le sujet à chaque rencontre. Le tout sera abordé au point "Trésorerie".

- Proposition d'aménagement de la rue partagée : Mme Gaudreau avait transmis l'information au dernier conseil de quartier. Dossier réglé. Mme Roy se demande s'ils vont poursuivre le projet pilote.
- Formation sur l'éthique : Ce point est traité à 9.6.

9.3 Animation de la rue du Campanile

M. Lavoie résume les dernières activités qui ont eu lieu dans la rue du Campanile. 500 personnes étaient présentes à l'évènement *Le Campanile brille !* Un partenariat avec l'Opéra de Québec pour deux représentations de la Brigade Lyrique a permis à 225 personnes de profiter de ces représentations. La *Fête du Campanile* a attiré près de 600 personnes tandis que *Campanile célèbre ses arts* en a attiré 500. Également, le 28 octobre prochain aura lieu une première fête d'Halloween. Les commerçants sont mobilisés plus que jamais ; étant donné la présence de 15 commerçants dans la rue, un accès au programme de la Ville de Québec est devenu possible. Une demande en ce sens sera déposée pour obtenir jusqu'à 50 000 \$ pour l'illumination et 25 000 \$ pour la promotion de l'artère commerciale. Le conseil de quartier invite par le fait même les membres à visionner sur sa page Facebook les images aériennes captées par drone lors des évènements. D'autres annonces concernant le secteur sont à venir cet automne.

9.4 Suivi du plan d'action

Mme Roy remercie toutes les personnes qui ont effectué beaucoup de travail sur le plan d'action. Cette dernière souhaite éventuellement présenter le plan d'action aux nouveaux membres du conseil de quartier ; ce dernier sera envoyé par courriel ultérieurement. Mme Roy souhaite savoir quels sont les dossiers auxquels les nouveaux membres souhaitent s'impliquer. Le délai pour remplir le plan d'action est le 15 octobre prochain. Mme Polovei se demande si les membres du conseil ne devraient pas s'impliquer dans les différents projets citoyens. Mme Roy suggère que chaque responsable de dossiers fasse état de l'avancement de leurs dossiers à chaque réunion du conseil de quartier.

9.5 Sécurité et traverses piétonnes et présentation STMI (résolution)

M. Daniel Laporte demande une présentation, le temps d'une soirée, de la part de la STMI afin de résumer les différentes problématiques entourant la sécurité des piétons. D'autres villes au Québec semblent plus sécuritaires que la Ville de Québec. M. Perras soulève que la Ville de Québec se contredit : elle dit avoir à cœur la sécurité des piétons, mais les actions effectuées ne vont pas dans le même sens. Mme Corriveau indique que la Ville de Québec ne peut pas modifier les actions entreprises étant donné que le plan d'action est toujours en vigueur (il arrivera à échéance en 2024). Toutefois, la ville peut s'adapter à certaines situations.

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-56

Sur proposition de M. Daniel Laporte, appuyée par M. Alexandre Perras, il est résolu de demander au STMI de venir présenter au Conseil de quartier de la Pointe-de-Ste-Foy les interventions prévues en matière de sécurité routière pour le quartier, notamment :

- Les interventions qu'il reste à réaliser de la stratégie de sécurité routière 2020-2024 pour PSF
- Les interventions prévues dans le prochain plan de SSR pour PSF
- Les critères qui motivent les décisions prises pour la SSR
- Quelles consultations sont prévues pour la prochaine SSR et comment le CQ peut se préparer à y participer.

Adopté à l'unanimité.

9.6 Mesures pour sécuriser l'avenue des Compagnons (suivi)

M. Lavoie indique que la précédente administration a été interpellée concernant des mesures à mettre en place afin de sécuriser l'avenue des Compagnons. Une lettre avait été envoyée. En résumé : il aurait fallu cinq incidents consécutifs en l'espace de deux ans afin qu'une intervention de sécurisation de l'avenue des Compagnons soit effectuée. M. Lavoie déposera les lettres à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

9.7 Formation sur l'éthique par le Service des affaires juridiques (résolution)

Pour faire suite à la demande de résolution portant sur la formation sur l'éthique, Mme Gaudreau informe qu'elle aura lieu, mais qu'elle n'est pas obligatoire ; la date ainsi que l'emplacement (soit en présentiel ou en ligne) sont à déterminer. La formation aura lieu en dehors des réunions du conseil de quartier. Mme Gaudreau enverra par courriel un sondage de choix de dates pour la formation ; cette dernière devrait avoir lieu d'ici le 15 novembre 2023.

Mme Gaudreau propose qu'une séance préparatoire à la demande d'opinion ait lieu avant la prochaine séance (où il y aura une assemblée publique et demande d'opinion au conseil de quartier). Mme Gaudreau enverra un sondage pour la date.

10. NOUVEAUX DOSSIERS

10.1 Demande de financement – programme de mobilisation en sécurité routière (résolution)

Demande de financement de 3000 \$; Mme Poirier se demande si un membre est responsable du projet de sécurité routière.

La date limite pour déposer la demande de financement est le 30 novembre 2023.

Mme Gaudreau suggère qu'un petit comité soit formé pour travailler une proposition à soumettre ultérieurement au conseil de quartier.

M. Réal Jean s'est proposé pour rédiger la demande. Cependant, il le fera en fonction de la réception de l'analyse des besoins identifiés par des membres plus près de ce dossier.

Mme Giguère leur suggère de regarder des projets similaires antérieurement effectués par d'autres conseils de quartier sur le site Web de la Ville de Québec.

10.2 Participation du conseil de quartier à la Table de concertation Vélo des conseils de quartiers de la Ville de Québec (résolution)

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-57

Sur proposition de M. Louis Champoux, appuyée par Mme Suzanne Roy, il est résolu de désigner M. Daniel Laporte comme représentant du conseil à la Table de concertation Vélo. M. Perras sera en soutien à M. Laporte.

10.3 Demande de citoyens pour le traçage d'une traverse piétonne sécurisée sur le chemin Sainte-Foy en face de l'allée Promenade du Campanile (résolution)

MM. Pelchat et Champoux s'engagent à rédiger un projet de résolution concernant la sécurité sur le chemin Ste-Foy entre la rue de Laudance et la rue Grandjean d'ici le 25 octobre 2023.

M. Pelchat demande à Mme Corriveau s'il est possible d'identifier le début et la fin de la zone de 30 km/h dans le secteur de la rue Laudance et Grandjean. Y a-t-il un écrit de l'ordonnance au conseil d'arrondissement ? Mme Corriveau vérifiera. Cette dernière mentionne que les interventions effectuées en 2017 et 2018 sont différentes de la réalité d'aujourd'hui ; de nombreux changements ont eu lieu entre 2013 et 2023. Les réponses obtenues des ingénieurs peuvent différer aujourd'hui.

10.4 Demande à la ville de remettre à neuf les trottoirs sur la rue Grand-Jean entre le chemin McCartney et la rue du Campanile

Mme Roy mentionne que des citoyen.nes ont mentionné que le trottoir sur Grand-Jean reliant le Campanile à l'avenue McCartney et le chemin Sainte-Foy, est très brisé et donc non sécuritaire pour les personnes à mobilité réduite. Mme Roy suggère de faire une résolution demandant à la Ville de Québec de réparer ces trottoirs. M. Pelchat indique avoir fait une demande au 311 en 2022 concernant les trottoirs de la ville, on lui avait dit que "quelque chose" serait fait d'ici 2023, mais rien ne semble avoir été effectué depuis.

Suzanne Roy propose que le CQPSF prépare une résolution afin de demander à la Ville de remettre à neuf les trottoirs sur l'avenue des Compagnons et sur la rue Grandjean, entre la rue du Campanile et du Chemin Sainte-Foy. Elle préparera cette résolution avec le concours de Jacque Pelchat.

10.5 à Vélo

Mme Poirier suggère qu'une demande soit effectuée à la Ville de Québec pour installer des stations à Vélo dans le secteur de l'avenue Maricourt. M. Lavoie indique que cette demande doit être adressée au RTC.

M. Daniel Laporte demande que les stations soient situées dans les zones déjà cyclables tel que sur le chemin Saint-Louis et le boulevard des Quatre-Bourgeois afin de mieux desservir la clientèle. Mme Poirier s'occupera du projet de résolution.

11. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune intervention.

12. AFFAIRES INTERNES

12.1 Trésorerie

Mme Giguère mentionne qu'il y a un solde 1679,96 \$ dans le compte du Conseil de quartier de la Pointe-de-Ste-Foy.

Mme Giguère mentionne que le registraire des entreprises du Québec a été payé au montant total de 38 \$.

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-58

Sur proposition de Mme Suzanne Roy, appuyée par M. Laporte, il est résolu de rembourser Mme Giguère pour le montant de 38 \$ ayant servi à payer le registraire des entreprises du Québec.

Demande d'Accès D : M. Pelchat a été retiré de la liste des signataires. Mme Poirier et Mme Roy y seront ajoutées. Deux signatures sont requises pour toute transaction.

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-59

Sur proposition de Mme Giguère, appuyée par Mme Roy, il est résolu de payer Mme Sandrine Garceau au montant de 115 \$ pour la rédaction du procès-verbal.

Petite caisse : Il faut une résolution du CQ pour autoriser la création d'une petite caisse. et deux signatures sont requises. Mme Gaudreau rappelle les consignes pour avoir une petite caisse. Mme Giguère propose de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil de quartier.

Consignes :

- Résolution du CQ pour la création de la petite caisse :
- Désignation d'une personne responsable de la petite caisse (différente de la trésorière)
- Décision sur le montant rendre disponible dans la petite caisse (ex : 150\$)
- Décision sur le type de dépense et le montant maximal pouvant être dépensé sans qu'une résolution du CQ ne soit nécessaire (ex : 20\$ pour des achats de secrétariat).

M. Pelchat demande que les dépenses déjà effectuées soient remboursées.

RÉSOLUTION CQPSF-23-CA-60

COMPTE TENU que Mme Poirier a déboursé un montant de 24,04 \$ pour le prix du Voisin remarquable et que M. Champoux a déboursé 26,32 \$ pour la limonade servie lors de l'activité tenue au Campanile.

Sur proposition de M. Pelchat, appuyée par M. Laporte, il est résolu d'accepter les demandes de remboursements de Mme Poirier et de M. Champoux.

M. Pelchat demande que toutes les dépenses reliées au conseil de quartier jusqu'à concurrence de X \$ soient autorisées. Mme Giguère propose de reporter à la prochaine rencontre du conseil de quartier la question du remboursement de la dépense en café et muffins de Mme Poirier.

Mme Poirier fera parvenir par courriel aux membres du conseil une soumission quant à la création d'une plaque à déposer à l'entrée du boisé Neilson. Mme Corriveau suggère de valider les critères pertinents auprès de la Commission de la toponymie.

Aucun point à soulever.

12.3

Correspondance

Mme Roy a reçu une correspondance provenant de gens préoccupés par le laisser-aller des sentiers au Boisé des Compagnons. M. Lavoie mentionne que la Ville de Québec et le Centre de services scolaires entamaient une discussion pour parvenir à une entente ce vendredi 29 septembre 2023. M. Lavoie est déjà en contact avec plusieurs syndicats de copropriétés à ce sujet ; dossier en cours.

13. DIVERS

13.1 Projet de participation citoyenne concernant la situation d'immigration

M. Champoux mentionne qu'un projet de participation citoyenne concernant la situation d'immigration dans la ville de Québec aura lieu demain soir le 28 septembre 2023 à 19 h en ligne. Il faut s'inscrire d'avance pour y prendre part. M. Champoux suggère qu'un membre du conseil de quartier y prenne part. Mme Polovei et M. Champoux y participeront.

13.2. Lieux d'aménagements potentiels pour des espaces publics

M. Champoux rappelle que le conseil de quartier a été invité à identifier des lieux d'intérêts potentiels pour les aménagements des espaces publics. M. Lavoie suggère que les gens fassent parvenir leurs idées par courriel d'ici lundi le 2 octobre 2023.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Roy, appuyée par Mme Poirier de lever la séance à 22h24.

Adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Sandrine Garceau et révisé par M^{me} Valérie Poirier, M^{me} Suzanne Roy, M^{me} Éloïse Gaudreau et M. Louis Champoux

M^{me} Valérie Poirier, présidente

M^{me} Suzanne Roy, secrétaire